

Communauté de Communes
du Comté de Grimont

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 14 novembre 2002

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni jeudi 14 novembre 2002 à 18 h 00 Salle du Pénitent à Chamole sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON, , André LAMBERT (Vice-Présidents), Roland BERTHELIER, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Rémi CHEVENNEMENT, Robert TOURNIER, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Marie-Ange CAPRON, Claude RENAUDIN, Annie JACQUOT, Augustin MONNERET, Dominique BONNET, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Jacques LHOMME, Michèle CLEMENT, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Armande REYNAUD, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Alphonse KLUR, Claude BONNOT, Jean SONNEY, Jacques MIGNOT.

Assistaient à titre consultatif : Cyril BINET, Annie REGAZZONI.

Etaient Excusés : Pierre SAILLARD (Trésorier de la Communauté de Communes), Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Jean-Claude CHARONDIERE, Gabriel PARIS, Monique REVERCHON, Pierre-Yves COLNOT, Jean-Marc GERDY, Pierre DENETRE, Olivier NICOD, Yves LUBRINA, Denis MEUNIER, Thierry DUMONT, Françoise BERTHIER, Joël CHASSOT, Louis GUYOT, Nelly BUYS, Martine MEUNIER, Bernard BUHON, Hubert MOTTET, Gilbert BULABOIS, Stéphane BONNOTTE, Marie-Pascale VASSET, Marie-Ange NICOULIN, Jean-Claude COLLIN, Danièle MARCHI, Noël FOURNIER.

Etaient absents : Yves DECOTE, Dominique MENETRIER (Vice-Présidents), Laurent THIERY, Maurice MIDOL, Sébastien RISPAL, Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, René ANTOINE, Pascal LAGALICE, Didier VANDERBECKEN, Gérard BOUDIER, Alain ROMANET, Jacques BULABOIS, Robert PENETRA, Michel VIEILLE, Gérard BULLE, Chantal GOUDET, Philippe NOIR, Jacqueline NOURDIN, Anny JEANNIN, Marc METIFEU, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange CAPRON

★★★★★

Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Maire de Chamole souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

1 / Procès verbal de la séance du 18 octobre 2002

Le procès verbal de la séance du 18 octobre 2002 est adopté à l'unanimité avec une observation de Monsieur Florent GAILLARD sur la partie "Questions et informations diverses", il faut noter une intervention de Monsieur Florent GAILLARD et non de Monsieur Philippe GAILLARD (erreur sur le prénom).

2 / Approbation des budgets supplémentaires 2002

Les budgets supplémentaires sont des décisions modificatives particulières qui permettent d'ajuster les budgets primitifs, de reporter les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et d'inscrire éventuellement de nouvelles opérations.

L'assemblée approuve à l'unanimité les budgets supplémentaires présentés par Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président délégué aux finances.

1) Budget principal

– Section de fonctionnement	
- Recettes	81 316 €
- Dépenses	34 636 €
– Section d'investissement	
- Recettes	298 234 €
- Dépenses	293 548 €

2) Budget annexe "locaux industriels"

– Section de fonctionnement	
- Recettes	9 559 €
- Dépenses	9 559 €
– Section d'investissement	
- Recettes	124 068 €
- Dépenses	124 068 €

Suite à différentes interventions portant sur des demandes d'informations complémentaires, il est précisé que :

- Les frais d'études sont des investissements. S'ils sont accompagnés de travaux, ils pourront être transférés au compte de travaux (article 23) et dans le cas contraire, ils seront amortis (réponse à Monsieur Serge GREUSARD),
- Lors d'une cession, la moins value d'un bien est constatée à l'article 192 (différences sur réalisations d'immobilisations (réponse à Messieurs Robert TOURNIER et Bernard BRENIAUX),
- Le budget principal n'est pas équilibré mais excédentaire (réponse à Monsieur Serge GREUSARD).

Le Président remercie Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président délégué aux finances pour sa collaboration ainsi que le personnel administratif de la Communauté de Communes.

3 / Conventions de location et avenant

- ☞ La société EXODIS ayant clos l'incident du 9 octobre 2002, il est proposé au conseil communautaire de satisfaire sa demande d'un quatrième bureau. L'assemblée décide à l'unanimité de louer ce quatrième bureau de 26.5 m² à la société EXODIS pour la période du 15 novembre 2002 au 30 juin 2003 au prix de 141.51 € par mois plus les charges.
- ☞ Le conseil communautaire décide également à l'unanimité de louer un atelier artisanal de 120 m² à la SARL LE MOULIN DE VAUX pour la période du 15 novembre 2002 au 15 janvier 2003 au prix de 328.80 € HT par mois plus les charges.
- ☞ L'assemblée décide de surseoir à la demande de prorogation de la convention avec la SARL PERRINE qui n'a pas signé la convention. Le Président rappelle que la convention expire le 30 novembre 2002 et précise qu'il a rencontré le 13 novembre le créateur et le gérant. Par fax du 14 novembre à 15 h 14, les responsables ne font toujours pas part de leur position. Le Président expose qu'il informera Monsieur le Percepteur de ce que la Communauté de Communes du Comté de Grimont n'est pas opposée à toute mesure qui participera à la pérennisation de la société, notamment l'étalement des loyers.
- ☞ Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe "locaux industriels" pour un montant annuel de 11 377 € TTC au titre de la location pour l'occupation des bureaux par les agents administratifs de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

4 / Exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) par transfert commune de Poligny

L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert du DPU de la commune de Poligny sur la zone INAY e.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, il est précisé que toute décision d'exercer le droit de préemption sera décidée en conseil communautaire, le Président n'ayant pas de délégation. Toutefois, les interventions d'aliéner qui ne présenteraient manifestement aucun intérêt pour la Communauté de Communes du Comté de Grimont seraient examinées en commission sans être présentées au conseil communautaire.

5 / Demande de subvention Dotation Globale d'Equipement (DGE)

Suite à une circulaire du 24 octobre 2002, reçue le 2 novembre 2002 de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, le conseil communautaire décide par 36 voix pour et 1 abstention de déposer un dossier de demande de DGE pour un poste informatique.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON, le Président nomme toutes les interventions possibles au titre de la DGE mais précise que compte tenu du bref délai dont la communauté de communes dispose (circulaire reçue le 2 novembre pour dossier le 14 novembre), il est proposé uniquement un dossier d'équipement informatique.

Monsieur Robert TOURNIER informe l'assemblée que tous les Maires du département souhaitent recevoir la circulaire DGE plus tôt pour inscription à leur budget primitif. Il précise également qu'il s'agit d'un "premier lot" pour le 30 novembre 2002 et que d'autres dossiers pourront être déposés ultérieurement.

6 / Pays du Revermont : Foire du Jura 2002

L'assemblée décide à l'unanimité de refacturer aux Communautés de Communes du Val de la Cuisance et du Pays de Salins 1/3 du coût du stand et des frais annexes relatif à la participation du Pays du Revermont à la foire du Jura 2002.

Messieurs Robert TOURNIER et Yves-Marie LEHMANN informent que les collectivités ont été traitées de façon inacceptable lors de cette participation et remettent en question l'intérêt d'une présence à la foire du Jura 2003.

A la demande de Monsieur Robert TOURNIER, un courrier sera adressé à Monsieur Patrick ELVEZY, Président de l'association JURA PROMOTION qui organise la Foire du Jura.

7 / Pays du Revermont : Ingénierie territoriale et animation 2002, répartition des frais

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de refacturer aux Communautés de Communes du Val de la Cuisance et du Pays de Salins les frais d'ingénierie territoriale et animation 2002 d'avril à décembre pour la part non couverte par les subventions (c'est à dire 20 %) au prorata du nombre d'habitants.

Ces demandes de participation interviendront sur justificatif des dépenses engagées par la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

8 / Pays du Revermont : Ingénierie territoriale et animation 2003, demande de reconduction du dispositif

Pour l'ingénierie territoriale et l'animation 2003, il est décidé à l'unanimité de demander le renouvellement de la participation des partenaires comme suit en lieu et place du Pays :

Estimations

- | | |
|--|-----------|
| • Salaires et charges : 1 agent de développement 12 mois à temps complet | 80 000 € |
| 1 secrétaire 12 mois à mi-temps | |
| • Frais de déplacements, formation, mission et réception | 10 000 € |
| • Communication | 20 000 € |
| | <hr/> |
| | 110 000 € |

Financement

• FEDER 40 %	44 000 €
• FNADT 20 %	22 000 €
• Région 20 %	22 000 €
• 3 Communautés de Communes 20 %	22 000 €

Le Président précise qu'il sera possible de transférer ce dossier au syndicat mixte quand il sera créé.

9 / Questions et informations diverses

- ☞ En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, il est précisé que le supplément gratuit Le Progrès sur l'intercommunalité distribué à tous les habitants de la Communauté de Communes du Comté de Grimont le 14 novembre 2002 est un cadeau du journal.
La Communauté de Communes prendra en charge uniquement le coût de distribution au prix de 0.40 € par boîte aux lettres.
- Le Président rappelle qu'il est souhaitable que toutes les communes délibèrent rapidement sur la création du syndicat mixte du Pays du Revermont pour permettre une création au 1^{er} janvier 2003.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

Marie-Ange CAPRON

Yves-Marie LEHMANN
Vice-Président du Conseil Régional